

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***17319856***Déposé
01-09-2017

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0680658896**Dénomination (en entier) :** LHD TRANS

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Rue de Laubespain 13
(adresse complète) 1020 Bruxelles**Objet(s) de l'acte :** Constitution

Suivant acte reçu par Maître Tanguy le Maire, notaire associé à Bruxelles le 31 août 2017

ONT COMPARUMonsieur **IKEN Mohmad**, né à Hasselt le vingt-sept novembre mille neuf cent quatre-vingt-trois, domicilié à 4040 Herstal, Rue Emile Muraille, 197 ici représenté par Monsieur IKHERRAZEN Haimad ci-après nommé en vertu d'une procuration datée du 31 août 2017 dont une copie restera ci-annexée.Monsieur **IKHERRAZEN Haimad**, né à Liège le vingt-huit décembre mille neuf cent quatre-vingt-sept, domicilié à 4020 Liège, Rue Charlemagne, 198,**CONSTITUTION:**

Les comparants remettent au notaire soussigné un plan financier projetant les activités de la société sur une période de 3 ans.

Les comparants constituent une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination « LHD TRANS » dont le siège est fixé actuellement à 1020 BRUXELLES, Rue de Laubespain, 13

Le capital est fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,00€)

Il est représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Apport en numéraire:

Monsieur IKHERRAZEN Haimad, précité, souscrit à l'instant cinquante (50) parts sociales pour neuf mille trois cents euros (9.300,00€).

Monsieur IKEN Mohmad, précité, souscrit à l'instant cinquante (50) parts sociales pour neuf mille trois cents euros (9.300,00€).

Le capital social est ainsi intégralement souscrit.

Les comparants déclarent et reconnaissent que chaque part sociale ainsi souscrite est libérée à concurrence d'un/tiers soit pour un total de six mille deux cents euros (6.200,00 €).

Les fonds affectés à la libération des apports en numéraire ont été déposés à un compte spécial ouvert au nom de la société à constituer à la Belfius Banque

Une attestation justifiant ce dépôt a été remise par les comparants au notaire soussigné.

Ensuite, les comparants arrêtent comme suit les statuts de la société.

STATUTS:

Article un Forme et dénomination:

La société a la forme d'une société privée à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « LHD TRANS ».

Article deux Siège:

Le siège social pourra être transféré par simple décision de la gérance à publier aux annexes du Moniteur belge.

Article trois Objet:

La société a pour objet, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, les activités suivantes:

- Le transport de marchandises de plus et de moins de cinq cent kilogrammes;

- L'import, l'export, l'achat et la vente de marchandises;
- L'exploitation de sociétés de transport, les messageries et le transport du courrier;
- Le transport de colis express;
- Tout ce qui se rattache au transport, national et international, terrestre, maritime et aérien de tous biens et marchandises;
- Le transport et la livraison à domicile de tous produits généralement quelconques, périssables et non périssables, l'enlèvement, le stockage, la répartition de tous produits généralement quelconques et non périssables;
- Le transport de meubles, de marchandises, le déménagement, la location de matériel de levage, de véhicules utilitaires ou privés, de main d'œuvre, les prestations de service en matière d'emballages, l'entreposage de meubles et de marchandises, les services de garde-meubles;
- Le transport logistique;
- L'exploitation des sociétés de taxis, le transport de personnes par taxis;
- Le transport rémunéré de personnes;
- L'exploitation d'un service de location de voitures avec chauffeur;
- L'exploitation de cafés, de bars, de salons de consommation, de salons de dégustation, de salons de thé, tavernes, buvettes, de débits de boissons et locaux destinés à la restauration à service restreint, boissons et tout ce qui s'y rapporte, notamment restauration rapide, grills, pizzerias, crêperies, gaufrieres, snack-bars, grillades, friterie, pitas, selfs services, glaciers, restaurants self-services, sandwicherie;
- Le commerce (achat, vente, import et export), la production de pains et petits pains, de pâtisseries, de gâteaux, de tourtes, de tartes, de crêpes, de gaufres et autres produits de boulangerie frais ou surgelés;
- Le commerce (achat, vente, import et export), la production de biscottes, de biscuits et autres produits de boulangerie secs;
- Le commerce (achat, vente, import et export), la production de produits apéritifs et d'autres produits similaires (petits biscuits, bretzels, ...), sucrés ou salés;
- Toutes les activités de boulanger, de pâtissier, de glacier, de chocolatier;
- Le commerce (achat, vente, import et export), la production de confiserie, chocolats, sandwiches, glaces de consommation et crèmes glacées;
- L'exploitation de restaurants proposant un service complet;
- Fournir tous services ou prestations au profit de toutes clientèles privées ou commerciales, notamment: le nettoyage et l'entretien d'immeubles, le nettoyage de vitres et de bureaux, petits travaux de bureau, services intérimaires, sous-traitance;
- Toutes les activités dans le cadre des titres-services notamment: le nettoyage du domicile y compris les fenêtres, la lessive et le repassage, les petits travaux de couture occasionnels, la préparation de repas, le service de courses ménagères, centrale pour personnes moins mobiles ou âgées et le repassage hors du domicile de l'utilisateur;
- L'achat de textiles;
- L'achat d'articles de mode;
- L'import et l'export, le commerce en gros et en détail de vêtements et lingerie pour hommes, dames et enfants;
- Les travaux de couture;
- L'exploitation d'ateliers de confection et de retouches, de commerces de textiles et tous articles en gros ou en détail pour hommes, femmes, enfants;
- L'import, l'export, l'achat et la vente d'étoffes et de fournitures (fils à tisser, à tricoter, à coudre, à broder, étoffes, tissus, aiguilles, rubans, ...);
- L'import, l'export, l'achat et la vente de linge de maison (nappe, essuie-mains, mouchoirs, serviettes, ...) et de literie (draps de lit, édredons, couvre-pieds, coussins, ...);
- L'import, l'export, l'achat et la vente de bâches, de housses, de parasols, de stores, ...;
- L'import et l'export, le commerce en gros et au détail de vêtements et lingerie pour hommes, dames et enfants;
- La préparation et la livraison de repas scolaires;
- L'organisation de banquets et de buffets;
- Le service traiteur;
- La location de places, de salles d'organisation d'événements, de vestiaires pour publics;
- L'organisation et la réalisation de fêtes, mariages, anniversaires, meeting, banquets, séminaires, foires, concerts, expositions, salons, inaugurations;
- L'import, l'export, l'achat et la vente de cigares, cigarettes, tabac à pipe, briquets, articles pour fumeurs;
- L'achat, la vente, l'import et l'export de tous produits d'alimentation générale tels que pommes de terre, légumes (frais ou conservés), fruits (frais ou conservés), viande, charcuterie, volaille, gibier, produits laitiers (lait, beurre, fromage), œufs, huiles végétale et animale, boissons alcoolisées ou

- non, sucre, chocolat, confiserie, café, thé, cacao, épices, poissons, crustacés, mollusques, farines, pâtes, riz, confitures, glaces, miel, plats préparés, eau en récipients;
- L'exploitation d'un night-shop;
 - La messagerie, les services de fax, internet;
 - L'exploitation de cabines téléphoniques;
 - L'exploitation de cybercafés;
 - L'exploitation de copy-services;
 - L'exploitation de car-Wash;
 - L'exploitation de stations-service (tout carburant tels que mazout, diesel, gaz, ...);
 - Les ventes en gros ou au détail de tous produits pétroliers ou dérivés, de tous lubrifiants;
 - L'exploitation de salons lavoirs;
 - Le lavage, le blanchissage, le nettoyage à sec de tous les articles d'habillement y compris les articles en fourrure;
 - L'import et l'export, le commerce en gros et en détail de voitures neuves et d'occasion, de pièces détachées et tous produits connexes;
 - L'importation, l'exportation et la location de véhicules utilitaires et à usage privé, de camions, camionnettes, vélos, motocyclettes, pièces détachées et accessoires divers;
 - Toutes prestations en vue de l'agrégation d'un véhicule automobile par tout organisme chargé du contrôle technique et notamment la représentation de ce véhicule dans un centre de contrôle ainsi que toutes prestations requises par le transfert de ce véhicule;
 - Le commerce en général tant en gros qu'en détail, en ce compris notamment l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, le transport, l'entretien, la réparation, la location, le leasing, la représentation de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion en ce compris notamment de toutes pièces de rechange, accessoires et produits relatifs au secteur automobile;
 - L'achat, la vente, l'import, l'export de tous appareils électroménagers;
 - L'import et l'export, le commerce en gros et en détail d'articles ménagers, articles cadeaux et articles de décoration, de tapis;
 - L'import et l'export, le commerce en gros et en détail d'articles en cuir et de maroquinerie;
 - L'import et l'export, le commerce en gros et en détail d'articles de parfumerie, d'articles de toilette, de cosmétiques, de produits de beauté, de maquillage, de savons et de détergents;
 - L'exploitation de vidéothèques, la location de produits de divertissement, films et tout autre produit assimilé;
 - L'exploitation de laboratoires de développement photos;
 - L'exploitation d'ateliers de tournage, d'affûtage et de rectification de pièces mécaniques;
 - La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'articles de bijouterie (fantaisie ou plaqués or) et d'horlogerie;
 - L'exploitation d'ateliers de réparation de voitures et de carrosseries;
 - l'exploitation d'établissements de démolition, d'entretien et de dépannage;
 - L'exploitation d'un salon de coiffure et la vente d'articles de coiffure;
 - Le lavage, la coupe, la mise en plis, la teinture, la coloration, l'ondulation, le défrisage de cheveux pour hommes, femmes, enfants;
 - Le rasage et la taille de la barbe;
 - Tous les travaux de construction d'habitations et de commerces, la construction de gros œuvres, la transformation, la rénovation et la démolition de bâtiments;
 - L'exécution de tous travaux de gros œuvres pour le bâtiment: maçonnerie, coffrage, carrelage, marbre et pierre naturelle, plafonnage, menuiserie, peinture, égouttage, cimentage;
 - L'achat, la vente, l'import et l'export de matériaux de construction;
 - L'importation et l'exportation de tous appareils, articles, matériels et accessoires sanitaires, de plomberie, de chauffage, de climatisation et à l'installation de ceux-ci;
 - Toute activité relevant du secteur de la téléphonie: en gros et en détail, l'achat, la vente et la réparation de téléphones mobiles et accessoires de téléphones ventes de cartes prépayées;
 - L'achat, la vente, l'import, l'export et la réparation de tous matériaux de bureau, d'ordinateurs et de matériel informatique;
 - Procéder à l'installation de panneaux solaires;
 - L'achat, la vente et la location de CD, de DVD, Blu-Ray et tous autres porteurs de son et/ou images;
 - L'achat, la vente, l'import, l'export, la fabrication, l'entretien, la réparation, la location, la représentation, la livraison et le transport de tous articles relevant de l'audiovisuel, de l'informatique et de la bureautique, de la téléphonie ainsi que de l'électroménager en ce compris cassettes vidéos, CD-ROM, DVD et autres médias sur tous supports;
 - Les opérations se rapportant à la fourniture d'énergie, aux télécommunications;
 - Les opérations de pest contrôle;
 - L'achat, la vente, l'import, l'export de tous films de bandes magnétiques, cassettes, tous articles

- imprimés ou enregistrés permettant leur lecture, vision ou audition; l'assistance en programmation;
- L'achat, la vente, l'import et l'export de chaussures;
 - La serrurerie, la cordonnerie;
 - L'achat, la vente, l'import, l'export de tous produits de l'artisanat en général, tapisseries y compris les articles du tiers-monde;
 - La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'articles de bricolage, de jardinage, de fleurs, de plantes;
 - La vente en gros et/ou au détail de fleurs et plantes artificielles et naturelles;
 - L'achat, la vente, l'import, l'export de tous livres, antiquités, brocantes, objets de décoration, machines industrielles;
 - Les cours d'informatique, l'assistance en logiciels informatiques, les conseils et l'assistance dans le domaine de l'informatique;
 - L'exploitation d'un salon d'esthétique et notamment les soins de beauté, les conseils en beauté et les soins du visage: massages faciaux, traitement antirides, amincissement, maquillage, les soins de la peau et l'épilation, les soins du corps, les soins de pédicure et de manucure, stylisme d'ongles, bronzage, balnéothérapie et tous autres soins se rapportant à l'esthétique;
 - L'exploitation de bancs solaires et de solarium;
 - L'entretien corporel;
 - Les services liés au bien-être et au confort physique;
 - L'achat, la vente de produits de beauté, appareils, essences, parfums et accessoires divers liés à l'activité de soins décrite ci-dessus, bijoux, maroquinerie, lingerie et trousseau pour dames;
 - L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de matériel esthétique et notamment d'appareils d'amincissement, épilation au laser, électronique, informatique;
 - La mise à disposition par location, leasing ou autres méthodes de tels matériels, ainsi que l'entretien;
 - L'exploitation en général de supermarchés, le commerce en général sous toutes ses formes, tant en gros qu'au détail, en ce compris notamment l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, l'entretien, la réparation, la location, la représentation, la livraison et le transport de tous produits susceptibles de commercialisation et notamment, sans que cette énumération soit limitative:
 - tous produits de ménage, produits d'entretien, produits de chauffage en tous combustibles;
 - le commerce sous toutes ses formes de produits de consommation, de plats préparés à consommer sur place ou à emporter, la préparation de plats à emporter ou à livrer à domicile;
 - L'exploitation de centrales d'appels pour taxis;
 - Le lavage, le lustrage, le polissage et le nettoyage intérieur de véhicules automobiles;
 - La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'articles de décoration intérieure et de tapis;
 - Le nettoyage et l'entretien d'immeubles;
 - Le nettoyage et l'entretien de tous types de bâtiments tels que les bureaux, les maisons, les appartements, les usines, les magasins, les institutions, les autres locaux à usage commercial ou professionnel;
 - Le déblayage et nettoyage des chantiers, des bureaux, des homes, des résidences et toutes surfaces commerciales ou industrielles;
 - Le ravalement des façades: le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues;
 - L'achat, la vente, l'import, l'export et le recyclage de matériaux de récupération et de ferrailles de toutes sortes;
 - L'exploitation de discothèques;
 - La pose de pneus;
 - Le montage, le démontage et l'équilibrage de pneus;
 - La réparation, le dépannage, le rechapage et le resculptage de pneus;
 - L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous produits ayant un lien direct ou indirect avec le pneu;
 - Toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement au commerce, à la fabrication, la location, l'achat, la vente en gros ou en détail, la représentation, la distribution, le service, le conditionnement, l'exploitation et le courtage, l'importation et l'exportation, soit pour son propre compte soit pour le compte de tiers;
 - L'aménagement et l'entretien de jardins et de pépinières;
 - L'exploitation d'une librairie;
 - La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de tous les journaux, illustrés, magazines quelconques, de bulletins loto;
 - La conception, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques et de sites web, l'installation et l'entretien de réseaux informatiques au sens le plus large;
 - Les activités de nettoyage et d'entretien des piscines;
 - Le nettoyage des trains, des autobus, des avions, ...;

- Les activités de désinfection et de destruction de parasites;
- Le balayage et l'arrosage de chaussées, squares, marchés, jardins publics, parcs;
- L'enlèvement de la neige et de la glace sur les routes et les pistes d'atterrissage y compris l'épandage de sel et de sable;
- La location de toilettes mobiles;
- Le nettoyage d'articles en cuir;
- Le nettoyage de tapis, de moquettes, de tentures et de rideaux;
- La représentation commerciale dans tous les domaines;
- L'import et l'export, le commerce en gros et au détail d'articles de droguerie;
- La vente de produits discount;
- Le commerce ambulant;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de bibelots, d'articles fantaisie, lunettes;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de produits chimiques et de produits de phytothérapie;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'articles de papeterie;
- La vente en gros et/ou en détail, l'import et l'export de produits pharmaceutiques;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'accessoires électriques;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de petits accessoires et petit matériel électroménager;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'articles pour animaux;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'articles de mercerie;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'articles de maison (vaisselles, assiettes, couverts, couteaux);
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de bonbonnes de gaz;
- La vente en gros et/ou détail, l'import et l'export de jouets;
- La vente en gros et/ou détail, l'import et l'export de piles, batteries et articles annexes;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de produits de feux d'artifice, pétards;
- Le dépôt de colis, l'envoi d'argent à l'étranger;
- La vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de tous articles généralement quelconques sans que cette liste ne soit exhaustive ou limitative;
- Toutes activités relevant du secteur de l'imprimerie et de la reproduction sur tout support, telle que notamment l'exploitation d'un magasin de «copy-service»;
- L'importation et l'exploitation de machines de jeux de tous genres, de jeux de hasard, lotterie et jeux de lotto;
- La consultance ou développement d'entreprise, le marketing, la recherche de nouveaux marchés et les études sectorielles;
- L'exploitation de magasins de meubles neufs et d'occasion, le commerce de meubles et objets d'antiquité, articles électroniques, l'importation, l'exportation;
- La traduction et l'interprétation;
- La réalisation, la rénovation et la réparation de toiture;
- La pose de charpentes;
- Les travaux d'étanchéification des toits et des toitures-terrasses;
- L'isolation des toits et des toitures-terrasses;
- L'installation de cuisines;
- Le placement, l'entretien et le remplacement de vitres et de doubles vitrages;
- Les travaux de plomberie;
- L'installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation;
- La réparation et l'entretien de chaudières, de brûleurs et de poêles à mazout, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation de fumées;
- L'achat, la vente et la distribution, le négoce en général de tous produits ou matériels s'y rapportant;
- Le ramonage et le tubage des cheminées;
- Les travaux d'électricité;
- Toutes opérations se rapportant à l'entreprise d'électricité telles que notamment l'installation, la réparation, l'entretien ou la rénovation d'installations électriques.

Certaines de ces activités seront autorisées si les accès à la profession nécessaires sont octroyés et respectés.

Elle pourra d'une façon générale faire en Belgique et à l'étranger tous actes de transaction ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

La société pourra également s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute

autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à en favoriser celui de la société.

Article quatre Durée:

La société a été constituée pour une durée illimitée.

Article cinq Capital:

Lors de la constitution le capital a été fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,00€).

Il est représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Article six Registre des parts:

Il est tenu au siège social un registre des parts, dans lequel la gérance indique les souscriptions, cessions et transmissions de parts.

Article sept Cession et transmission:

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort sont soumises:

1) Au droit de préférence au profit des associés en proportion des parts de chacun d'eux avec, en cas de non exercice par certains d'entre eux, accroissement au profit des autres;

2) En cas de non exercice total ou partiel du droit de préférence, à l'agrément du nouvel associé par la moitié au moins des associés, possédant les trois quarts au moins du capital, déduction faite des droits dont la cession est proposée.

Le refus d'agrément ne donne lieu à aucun recours.

Toutefois, la cession ou la transmission ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit:

a) d'un associé,

b) d'un conjoint, ainsi que d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé;

Cette énumération étant limitative.

Les héritiers ou légataires d'un associé défunt, qui ne peuvent pas devenir associés, ont droit à la valeur des parts de leur auteur. A cet effet, de même que pour l'exercice du droit de préférence, le prix d'achat des parts sera fixé anticipativement chaque année par l'assemblée générale après l'adoption du bilan et figurera dans l'ordre du jour.

Article huit Gestion et surveillance:

La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale, qui pourra limiter ou étendre les pouvoirs leur conférés par la loi et fixer la durée de leur mandat.

Les activités de la société sont surveillées conformément au Code des sociétés.

Article neuf Assemblée générale:

Il est tenu une assemblée générale ordinaire chaque année le vingt-huit juin à dix-huit heures.

Lorsque la société ne comprend en qualité d'associé qu'une seule personne physique, cette dernière exerce seule les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Chaque part sociale donne droit à une voix, l'assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté et les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Au cas où la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale mais sans qu'il puisse les déléguer.

En cas d'égalité des parts sociales (cinquante – cinquante), ce sera le nombre de personnes représentant la moitié des parts sociales qui l'emportera.

Article dix Exercice social et comptes:

L'exercice social commence le premier janvier. Il finit le trente et un décembre suivant.

Article onze Dispositions légales:

Pour tout ce qui n'est pas spécialement stipulé dans les présents statuts, il convient de s'en référer aux dispositions du Code des sociétés, notamment pour ce qui concerne les sociétés d'une personne, les bénéfices distribuables, les acquisitions par la société de biens d'associés, les augmentations et réductions du capital, le droit de préférence des associés et les dissolutions.

Article douze Election de domicile:

Pour l'exécution des présents statuts, tout associé, gérant, commissaire ou liquidateur fait élection de domicile au siège social.

DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES:

Les comparants déclarent ce qui suit:

1) Siège actuel:

Le siège social de la société est établi actuellement à 1020 Bruxelles, Rue de Laubespain, 13

2) Premier exercice:

Le premier exercice social commence ce jour et prendra fin le trente et un décembre deux mille dix-huit.

3) Première assemblée:

La première assemblée générale ordinaire se réunira en deux mille dix-neuf.

4) Avertissements:

Les comparants reconnaissent avoir été éclairés par le notaire soussigné au sujet des dispositions

légales et plus particulièrement celles relatives à la dénomination des sociétés, à l'accès à certaines activités, aux obligations sociales des sociétés et de leurs organes, aux obligations et à la responsabilité des fondateurs, des gérants, commissaires et autres personnes chargées de la gestion ou de la surveillance des sociétés et de leur conjoint commun en biens, ainsi qu'à l'interdiction pour certaines personnes de participer à l'administration, la gestion ou la surveillance des sociétés.

5) Dispense de nomination de commissaires:

Les comparants estiment que pour le premier exercice la société répondra aux critères les dispensant de la nomination de commissaires.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE:

Nomination:

Et à l'instant même, l'assemblée générale extraordi-naire de la société cidessus constituée prend, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

Le nombre de gérants est fixé à un.

L'assemblée appelle aux fonctions de gérant : Monsieur IKHERRAZEN Haimad, précité, et qui accepte.

Ces fonctions prennent cours ce jour sans limitation de durée. Le mandat de gérant est à tout moment révocable par l'assemblée générale.

Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire seul tous actes qui intéressent la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi à l'assemblée générale. Il peut déléguer les pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires associés ou non.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.